

## Theratechnologies annonce ses résultats financiers pour le troisième trimestre de l'exercice 2020

Octobre 15, 2020

MONTRÉAL, 15 oct. 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le troisième trimestre de l'exercice 2020 clos le 31 août 2020.

« Theratechnologies a récemment pris d'importantes décisions d'affaires qui devraient lui permettre de consolider ses assises en prévision de sa croissance. Tout d'abord, nous avons annoncé notre intention de poursuivre le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale. Cette décision bien mûrie repose sur des preuves scientifiques solides et des commentaires d'experts de renommée mondiale dans ce domaine pathologique. Ensuite, nous avons réorganisé nos infrastructures de vente pour qu'elles soient mieux arrimées au contexte actuel et pour stimuler les ventes de nos traitements commercialisés. Ces mesures stratégiques, jumelées à nos récents efforts de développement en oncologie, représentent d'excellentes occasions pour l'avenir de la Société », a souligné M. Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies inc.

### Revenus pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2020

(en milliers de dollars américains)	Trimestres		Périodes de neufmois	
	clos les	clos les	clos les	clos les
	31 août	31 août	2019	2019
<b>2020</b>	2019	<b>2020</b>	2019	
Ventes nettes d' <i>EGRIFTA</i> <sup>MD</sup> et d' <i>EGRIFTASV</i> <sup>MD</sup>	<b>6 864</b>	9 188	<b>24 648</b>	26 789
Ventes nettes de Trogarzo <sup>MD</sup>	<b>7 185</b>	6 923	<b>22 282</b>	20 027
<b>Revenus</b>	<b>14 049</b>	16 111	<b>46 930</b>	46 816

### Principaux faits saillants des activités

#### Développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH) chez la population générale

- Un communiqué a été diffusé le 10 septembre 2020 afin d'annoncer que Theratechnologies irait de l'avant avec l'étude clinique de phase 3 visant à évaluer la tésamoréline comme traitement potentiel du NASH chez la population générale.
- Un protocole sera soumis à l'approbation de la *Food and Drug Administration* (« FDA ») des États-Unis et aux organismes de réglementation européens au cours du quatrième trimestre de 2020.
- Une fois le protocole soumis, la rétroaction des organismes de réglementation devrait être reçue dans les 30 à 60 jours suivants.
- La Société prévoit commencer l'essai clinique au début de 2021.

#### Trogarzo<sup>MD</sup> en poussée intraveineuse

- Une étude évaluant une nouvelle méthode d'administration de Trogarzo<sup>MD</sup> par poussée intraveineuse est actuellement menée par TaiMed.
- L'étude progresse bien et le recrutement de patients devrait se terminer au cours du quatrième trimestre de 2020.
- Suivant l'entente de licence conclue avec TaiMed (l'« entente conclue avec TaiMed »), Theratechnologies est autorisée à commercialiser la nouvelle méthode d'administration de Trogarzo<sup>MD</sup> une fois qu'elle sera approuvée, le cas échéant.

#### Transition vers *EGRIFTASV*<sup>MD</sup>

- La transition vers *EGRIFTASV*<sup>MD</sup> s'est achevée en août 2020.
- Par la suite, la transition a eu une incidence non récurrente sur les revenus nets alors que des fioles de la formulation originale ont dû être retournées au cours du trimestre. La Société prévoit comptabiliser des revenus équivalents au cours du quatrième trimestre de 2020 lors du remplacement des fioles.

#### Incidence de la COVID-19

- La COVID-19 demeure un enjeu pour les représentants aux ventes puisque la plupart d'entre eux ne peuvent rencontrer en personne les fournisseurs de soins de santé.
- Le 21 septembre 2020, la Société a annoncé des modifications à ses infrastructures de vente et une réallocation des ressources afin d'augmenter le nombre d'événements virtuels de sensibilisation auprès des médecins. Theratechnologies est d'avis que ces mesures soutiendront ses efforts pour accroître les ventes de Trogarzo<sup>MD</sup> et d' *EGRIFTASV*<sup>MD</sup> aux États-Unis dans le futur.

- La Société continue de faire progresser ses projets de recherche et de développement. Tous les sous-traitants qui collaborent avec Theratechnologies sur ces programmes demeurent actifs.

### **Portefeuille en recherche et développement**

Theratechnologies s'est constitué un portefeuille solide et prometteur de traitements expérimentaux dans des domaines où les besoins ne sont pas comblés.

#### **Tésamoréline pour le traitement du NASH**

- Le 10 septembre 2020, la Société a annoncé son intention de poursuivre le développement de la tésamoréline pour le traitement du NASH chez la population générale.
- Theratechnologies entend déposer son protocole d'étude de phase 3 à la FDA et aux organismes de réglementation européens au cours du quatrième trimestre de 2020.
- En fonction de la réaction des autorités réglementaires, le recrutement des patients est prévu pour le premier trimestre de l'exercice 2021.
- Theratechnologies entend utiliser la nouvelle formulation de la tésamoréline, connue sous le nom « formulation F8 », pour l'essai clinique de phase 3 portant sur le NASH. De plus, le dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique auprès de la FDA est prévu tôt en 2022 pour la lipodystrophie associée au VIH avec l'utilisation d'un stylo injecteur multidose actuellement en développement pour cette nouvelle formulation.
- Le 13 octobre 2020, le *United States Patent and Trademark Office* (USPTO) a émis le brevet américain n. 10,799,562 portant sur le traitement du NASH et/ou la stéatose hépatique chez les patients utilisant la tésamoréline. Ce brevet, dont l'échéance est prévue en 2040, découle d'une demande de brevet déposée en mars 2020 par le *Massachusetts General Hospital* (MGH). Theratechnologies possède une licence exclusive avec le MGH pour ce brevet.

#### **Technologie expérimentale SORT1+<sup>MC</sup> pour le traitement du cancer**

- La Société poursuit le développement d'une technologie innovante de traitements ciblés en oncologie. La technologie SORT1+<sup>MC</sup> consiste en une plateforme de conjugués peptide-médicament (« CPM ») exclusifs qui ciblent spécifiquement des cancers où les récepteurs de la sortiline (« SORT1 ») sont surexprimés.
- Compte tenu des données positives des essais précliniques, Theratechnologies entend soumettre une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental (*Investigational New Drug*, ou « IND ») à la FDA en vue d'une première étude clinique chez l'humain portant sur son premier CPM expérimental, le TH1902, d'ici la fin de 2020. Une fois la demande d'IND approuvée, la Société entend commencer l'essai clinique de phase 1 tôt en 2021.
- Theratechnologies entend soumettre une demande d'IND pour le TH1904, le deuxième CPM expérimental de la Société, lorsque la fabrication à grande échelle sera terminée, ce qui devrait se produire après le lancement de l'essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902.

### **Résultats financiers du troisième trimestre de 2020**

Les revenus consolidés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont établis à 14 049 000 \$ et à 46 930 000 \$, en regard de 16 111 000 \$ et de 46 816 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2019.

Les revenus du troisième trimestre de 2020 ont été affectés par des éléments non récurrents, notamment une gestion plus serrée des stocks au niveau des distributeurs et un niveau plus élevé que prévu de remises et de facturation interne. Ils ont également souffert des retours de fioles de la version originale d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup>, après que la commercialisation de cette formulation ait été arrêtée et que des fioles, toujours en circulation, furent retirées des pharmacies. La Société prévoit toutefois comptabiliser des revenus correspondants au cours du quatrième trimestre de 2020 alors que ces fioles seront remplacées par des fioles d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup>. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la progression du nombre de prescriptions.

La COVID-19 a changé le paradigme des ventes et de la commercialisation du secteur pharmaceutique. Les hôpitaux et les cliniques sont devenus moins accessibles aux représentants commerciaux en raison des restrictions liées à la pandémie, ce qui a diminué les rencontres en personne avec les professionnels de la santé. Par conséquent, nous avons mis en œuvre les mesures appropriées pour faire face à ces défis. Grâce à des infrastructures de vente remaniées et à une réallocation des ressources, comme nous l'avons annoncé le 21 septembre 2020, nous avons augmenté le nombre d'événements virtuels de sensibilisation auprès des médecins, accroissant ainsi la possibilité pour la Société de transmettre ses messages à la communauté des soins de santé. Nous croyons que ces mesures soutiendront nos efforts pour accroître les ventes de Trogarzo<sup>MD</sup> et d'*EGRIFTASV*<sup>MD</sup> aux États-Unis.

#### **Coût des ventes**

Le coût des ventes s'est établi à 6 111 000 \$ et à 20 252 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, contre 6 437 000 \$ et 19 087 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 août de l'exercice 2019, soit l'exercice précédent. Le coût des produits vendus s'est fixé à 4 611 000 \$ et à 15 780 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois de 2020 à l'étude, contre 5 215 000 \$ et 15 371 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse du coût des produits vendus s'explique essentiellement par la diminution des ventes d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup>, contrebalancée par l'augmentation des ventes de Trogarzo<sup>MD</sup>. Le coût des ventes tient compte également d'un amortissement de l'autre actif de 1 220 000 \$ et de 3 661 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020. En outre, le coût des ventes comprend une dépréciation des stocks de 282 000 \$ et de 676 000 \$ afin de les ramener à la valeur nette de réalisation respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 (néant et 3 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent), ce qui inclut une dépréciation

de 422 000 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2020 relativement aux stocks excédentaires d' *EGRIFTA*<sup>MD</sup> du fait surtout de la décision de la Société de faire passer les patients à *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de ne le commercialiser activement qu'aux États-Unis.

#### **Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche et de développement du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont chiffrés à 4 183 000 \$ et à 11 224 000 \$, contre 2 152 000 \$ et 6 964 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019.

Cette hausse est essentiellement attribuable au développement de notre plateforme en oncologie, à la formulation F8 et au stylo injecteur à doses multiples de même qu'à d'autres charges liées à la réglementation et à l'augmentation des initiatives de sensibilisation médicale en Europe en vue du lancement de Trogarzo<sup>MD</sup>.

#### **Frais de vente**

Les frais de vente se sont accrus pour atteindre 7 025 000 \$ et 20 327 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, contre 6 389 000 \$ et 18 809 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

La hausse s'explique essentiellement par l'accroissement des activités en Europe.

Les frais de vente comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d' *EGRIFTA*<sup>MD</sup>, d' *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup>. Cette charge d'amortissement s'est chiffrée à 796 000 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2020, contre 641 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 2 155 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2020, contre 1 770 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

#### **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 2 699 000 \$ et 8 975 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, contre 1 772 000 \$ et 5 072 000 \$ pour les périodes correspondantes de 2019.

Cette augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à la croissance de l'entreprise, à l'accroissement des activités en Europe, à la hausse des frais administratifs en raison de l'inscription aux États-Unis et de l'inscription des actions ordinaires de la Société au NASDAQ en octobre 2019 et à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction.

#### **Produits financiers**

Les produits financiers, composés des produits d'intérêts, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont établis à 32 000 \$ et à 278 000 \$, contre 253 000 \$ et 880 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019.

La diminution des produits financiers reflète surtout une baisse des taux d'intérêt moyens et une diminution de nos liquidités au cours de l'exercice 2020 en comparaison de l'exercice 2019.

#### **Charges financières**

Les charges financières pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont chiffrées à 831 000 \$ et à 3 548 000 \$, contre 1 253 000 \$ et 3 805 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. Les charges financières du troisième trimestre de 2020 et de la période de neuf mois close le 31 août 2020 tiennent compte d'intérêts de 838 000 \$ et de 2 482 000 \$, respectivement, sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018, contre 847 000 \$ et 2 493 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les charges financières pour le troisième trimestre clos le 31 août 2020 ont été atténuées par un profit de change de 496 000 \$.

Les charges financières comprennent également une charge de désactualisation de 485 000 \$ pour le troisième trimestre de 2020 et de 1 508 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2020, contre 428 000 \$ et 1 233 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

#### **BAIIA ajusté**

Pour les raisons susmentionnées, le BAIIA ajusté pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 s'est établi à (3 149 000)\$ et à (5 676 000)\$, contre 1 566 000 \$ et 3 540 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

#### **Perte nette**

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 6 768 000 \$, ou (0,09)\$ par action, pour le troisième trimestre de l'exercice 2020 et une perte nette de 17 118 000 \$, ou (0,22)\$ par action, pour la période de neuf mois close le 31 août 2020, en comparaison d'une perte nette de 1 639 000 \$, ou (0,02)\$ par action, pour le trimestre clos le 31 août 2019 et d'une perte nette de 6 041 000 \$, ou (0,08)\$ par action, pour la période de neuf mois close le 31 août 2019.

#### **Situation financière**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, les entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 277 000 \$ et à (7 648 000)\$, contre 5 945 000 \$ et (631 000)\$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 3 521 000 \$ sur les flux de trésorerie. Ces variations s'expliquent avant tout par une baisse de 3 967 000 \$ des clients et autres débiteurs.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2020, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 1 872 000 \$ sur les flux de trésorerie, comparativement à 4 150 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019.

Au 31 août 2020, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 26 847 000 \$. Selon les estimations de la direction et le niveau actuel de nos activités, nous sommes d'avis que nos liquidités actuelles sont suffisantes pour financer nos activités dans un avenir prévisible.

#### **Mesures financières non conformes aux IFRS**

*Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajustés (le « BAIIA ajusté »)*

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (perte

nette). Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé, et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, les avantages incitatifs et amortissement relatifs aux contrats de location et l'impôt. Nous excluons aussi, de notre calcul du BAIIA ajusté, l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps, aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

## BAIIA ajusté

(en milliers de dollars américains)

Trimestres clos les 31 août	Périodes de neuf mois closes les 31 août			
	2020 <sup>1</sup>		2019	
\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(6 768 )	(1 639 )	(17 118 )	(6 041 )
Ajouter (déduire) :				
Amortissements	2 189	1 929	6 328	5 565
Avantages incitatifs et amortissement relatifs aux contrats de location	–	5	–	233
Charges financières	831	1 253	3 548	3 805
Produits financiers	(32 )	(253 )	(278 )	(880 )
Rémunération fondée sur des actions	349	271	1 168	855
Dépréciation des stocks	282	–	676	3
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(3 149 )</b>	<b>1 566</b>	<b>(5 676 )</b>	<b>3 540</b>

La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. À la suite de cette adoption, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Par conséquent, le BAIIA ajusté tient compte des ajustements pour l'amortissement supplémentaire se rapportant à l'actif au titre du droit d'utilisation de 111 000 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2020 et de 329 000 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2020, ainsi que de la charge de désactualisation sur les obligations locatives prise en compte dans les charges financières de 53 000 \$ et de 162 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, respectivement.

## Détails sur la conférence téléphonique

Une conférence téléphonique et une webdiffusion auront lieu le 15 octobre 2020 à compter de 8 h 30 (HE) pour discuter des résultats. Cette conférence sera animée par Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies, et d'autres membres de la direction.

Afin de participer à la conférence téléphonique, il suffit de composer le 1-877-223-4471 (Amérique du Nord) ou le 1-647-788-4922 (international). La conférence téléphonique sera également diffusée en direct sur le Web à l'adresse : <https://onlinexperiences.com/Launch/QReg/ShowUUID=11D6D7AD-1FFB-4BAB-B24B-E7EA1E46513C>. Pour écouter l'enregistrement audio de cette conférence, il faut composer le 1-800-585-8367 (Amérique du Nord) ou le 1-416-621-4642 (international) et saisir le code d'accès 2181409.

## À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au [www.theratech.com](http://www.theratech.com), sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur le progrès de nos activités de recherche et de développement, les divers délais nécessaires à l'atteinte de certaines étapes ou à la réalisation de certaines activités, y compris ceux liés au dépôt, auprès des organismes de réglementation, d'un protocole d'étude de phase 3 et d'une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental ( *Investigational New Drug*, ou « IND ») ainsi que ceux liés au lancement des essais cliniques dans le cadre de nos activités de recherche et de développement, la croissance des revenus tirés des ventes de nos produits *EGRIFTAS*<sup>MD</sup> et Trogarzo<sup>MD</sup>, l'établissement d'une tarification appropriée et d'un remboursement à grande échelle de Trogarzo<sup>MD</sup> dans les principaux pays européens, le lancement de Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe, de même que d'éventuelles acquisitions de produits ou transactions d'obtention de licence.

Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse reposent sur ce que la Société considère comme étant des hypothèses raisonnables à la lumière de l'information disponible actuellement, les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient différer des énoncés prospectifs. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des énoncés prospectifs : l'actuelle pandémie de COVID-19 aura une incidence limitée sur les activités de la Société; les ventes d' *EGRIFTA<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis progresseront au fil du temps; les pratiques commerciales de la Société aux États-Unis, au Canada et dans les pays de l'Union européenne ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d' *EGRIFTA<sup>MD</sup>*, d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel respectif; *EGRIFTA<sup>MD</sup>*, *EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et Trogarzo<sup>MD</sup> ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d' *EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> ne sera adopté ou émis par un organisme gouvernemental dans les pays où ces produits sont commercialisés; un approvisionnement continu en *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et Trogarzo<sup>MD</sup> sera disponible; les relations de la Société avec les fournisseurs tiers d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> seront exemptes de conflits et les tiers fournisseurs auront une capacité de production suffisante pour répondre à la demande d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> en temps voulu; aucun produit biosimilaire à l' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* ne sera approuvé par la *Food and Drug Administration* des États-Unis (« FDA »); la propriété intellectuelle de la Société empêchera les fabricants de commercialiser des versions biosimilaires d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* aux États-Unis; le Trogarzo<sup>MD</sup> sera remboursé dans les pays d'Europe; la FDA approuvera la formulation F8 ; la FDA et les organismes de réglementation européens approuveront le protocole d'étude de phase 3 pour l'essai clinique de phase 3 de la Société en vue du développement de la tésamoréline pour le traitement du NASH chez la population générale; la Société mènera à bien l'essai clinique de phase 3; les activités de recherche et de développement de la Société reposant sur les peptides dérivés de sa plateforme apporteront des résultats concluants qui permettront le développement de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer; les données obtenues dans le cadre des études de marché de la Société à l'égard de la taille du marché éventuel pour ses produits sont exactes; les infrastructures européennes de la Société sont appropriées pour la commercialisation du Trogarzo<sup>MD</sup> en Allemagne et dans les autres pays d'Europe; et le plan d'affaires de la Société ne subira pas de modifications importantes.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : l'incidence défavorable de la pandémie de COVID19 sur a) les efforts et les initiatives de ventes de la Société, b) la capacité des fournisseurs de la Société à remplir leurs obligations envers cette dernière, c) les activités de recherche et de développement de la Société, d) la santé des employés de la Société et la capacité de cette dernière à compter sur ses ressources et e) le commerce international; les attentes de la Société à l'égard de la commercialisation d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup>; la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis et de Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis et de Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe; le maintien des ententes de collaboration et des autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et ses tiers fournisseurs actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement d' *EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> par des tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles ou qui peuvent le devenir; la capacité de la Société de protéger et de conserver ses droits de propriété intellectuelle à l'égard d' *EGRIFTASV<sup>MD</sup>* et de la tésamoréline; la réussite de la Société à obtenir le remboursement du Trogarzo<sup>MD</sup> dans les pays de l'Union européenne, de même que le montant du remboursement, le cas échéant; la capacité de la Société de commercialiser le Trogarzo<sup>MD</sup> en Allemagne et de lancer le Trogarzo<sup>MD</sup> dans d'autres pays de l'Union européenne; la capacité de la Société d'obtenir l'approbation de FDA pour la formulation F8; la capacité de la Société d'obtenir l'approbation des organismes de réglementation à l'égard de son protocole d'étude de phase 3 en vue du développement de la tésamoréline pour le traitement du NASH chez la population générale sans devoir mener une étude de phase 2b ou de phase antérieure auprès d'une telle population; la capacité de la Société de mener à bien un essai clinique de phase 3 reposant sur la tésamoréline pour le traitement du NASH chez la population générale et le délai de réalisation d'un tel essai; la capacité de la Société de développer sa plateforme en oncologie exclusive et d'en obtenir des résultats positifs; la capacité de la Société d'acquiescer et d'obtenir sous licence des nouveaux produits et/ou des nouveaux composés; les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital.

Les investisseurs actuels et éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2020, qui est disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov) à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 25 février 2020 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Relations avec les médias :

Denis Boucher

Vice-président, Communications et Affaires corporatives

[communications@theratech.com](mailto:communications@theratech.com)

514-336-7800

Relations avec les investisseurs :

Leah Gibson

Directeur principal, Relations avec les investisseurs

[lgibson@theratech.com](mailto:lgibson@theratech.com)

617-356-1009